

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 septembre 2023

**Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2023 (accusé de réception du 06/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Signature d'une convention financière d'application du Contrat de Plan Etat-Région
(CPER) 2021-2027 entre QBO et l'ADRIA**

Suite à la signature du volet enseignement supérieur du CPER, il est prévu d'autoriser la signature d'une convention financière entre l'ADRIA et QBO, précisant les modalités de versement d'une subvention de 37 K€ dans le cadre du projet Bio-alternatives du CPER.

Le contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 a été conclu le 15 mai 2022. La mise en œuvre opérationnelle de son volet Enseignement Supérieur Recherche, Innovation (ESRI) a été validée par le conseil communautaire du 29 septembre 2022 qui a validé la signature de la convention d'application associant les différents financeurs : État, Région, Département et Établissements Publics de Coopérations Intercommunales (EPCI).

Ce volet ESRI du CPER 2021-2027, prévoit notamment le financement des équipements pour les structures de recherche. Ainsi sur le territoire de QBO, l'ADRIA a été sélectionnée dans le cadre du méta-projet BIO-ALTERNATIVES. Ce projet vise à définir des solutions alternatives aux pesticides et autres produits chimiques et de synthèse divers tout en assurant la qualité et la sécurité des aliments.

Dans le cadre de ce projet, l'ADRIA a obtenu les financements suivants :

	FEDER	Région	CD29	QBO	Total
ADRIA	148 K€	74 K€	37 K€	37 K€	296 K€

Madame Forough-Léa DADKHAH et messieurs Marc ANDRO et Daniel LE BIGOT, étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (49 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention financière entre QBO et l'ADRIA concernant le projet Bio alternatives du CPER 2021-2027 ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer cette convention.